

La Babillarde



Cossé-en-Champagne

www.cosseenchampagne.mairie53.fr

JANVIER 2024

Le Mot du Maire,

A l'aube de cette nouvelle année, je tiens à vous présenter, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, en mon nom et en celui du Conseil Municipal, nos vœux de bonne année 2024.

J'espère qu'elle vous apportera satisfaction, joie et surtout une excellente santé.

Une pensée particulière pour Marie-Jo, qui après 35 années passées au sein de la mairie comme secrétaire, prend une retraite bien méritée.

Un grand merci pour son dévouement et son implication. Nous lui souhaitons une très belle retraite !

Nous accueillons désormais Nolwenn, à qui nous souhaitons la bienvenue et à qui nous laisserons le temps de prendre ses marques. Merci de votre accueil et bienveillance envers elle !

Stéphane FOUCHER et le Conseil Municipal



Les décisions essentielles du conseil municipal des séances du 12 octobre, du 9 novembre et du 7 décembre 2023.

Participations communales au déficit de la cantine, exercices 2021, 2022 et 2023.

Le conseil donne son accord pour renouveler la convention relative au déficit cantine avec la commune de Bannes.

Considérant que les enfants de Bannes prennent leurs repas à la restauration scolaire de la commune de Cossé-en-Champagne et considérant le déficit financier constaté chaque année pour assurer le fonctionnement du restaurant scolaire sur la commune de Cossé-en-Champagne, la commune de Bannes prend en charge une partie du déficit de la cantine à hauteur de 50% du montant total pour les exercices 2021-2022-2023 au prorata du nombre d'élèves de Bannes.

Le conseil donne son accord pour :

Suppression d'un emploi permanent à temps complet de catégorie A au grade d'attaché territorial à compter du 1^{er} janvier en raison du départ à la retraite de Marie-Jo Mesnil-Merpaux.

Création d'emploi permanent à temps complet pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 17 février 2024. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, adjoint administratif principal 1^{ère} classe, au cadre d'emploi des rédacteurs, rédacteur principal. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire.

Création d'emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à temps non-complet à raison de 12 heures par semaine du 1^{er} au 31 décembre 2023 et de 16 heures du 1^{er} janvier au 30 juin 2024. Cet emploi sera pourvu par un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire.

Renouvellement de la convention avec Molosses Land.

Le conseil donne son accord pour renouveler la convention avec Molosses Land de Longnes. La

société capture les animaux sur place et les réfugie chez eux, ils viennent aussitôt et facturent le déplacement et l'hébergement de l'animal à son propriétaire.

La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2024.

Le conseil donne son accord pour l'extension de la convention avec la Société Énergie Mayenne, convention relative à l'exploitation et à la maintenance des panneaux photovoltaïques situés sur le toit de la salle des fêtes de la commune.

Le conseil donne son accord pour le renouvellement de la convention avec La Poste.

La convention est signée pour 9 ans. Cependant elle pourra être rompue au bout de 6 ans si l'activité du bureau de poste est trop faible.

Pour ne pas voir disparaître le bureau de poste, pensez à le fréquenter régulièrement !

Le 1^{er} décembre, la Mairie a organisé une réunion publique afin de présenter son orientation dans le choix des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables. Ce fut l'occasion d'échanger avec les personnes présentes : des questions ont été posées à l'oral aux élus et des questions ont également pu être posées par écrit.

Vous retrouverez les questions et les réponses prochainement sur le site internet de la mairie.

Pêle-mêle

La machine à pain a été installée.

C'est le boulanger de Grez-en-Bouère qui fournit le pain chaque matin vers 8 h30.

La machine peut parfois être à court de pain, victime de son succès, ou alors parce qu'en fin de journée, quand le pain est depuis trop longtemps dans la machine, il n'est plus distribué car plus assez frais.

La machine a déjà malheureusement fait parler d'elle dans le journal local suite à un acte de vandalisme. En effet le cadenas a été fracturé et la caisse dérobée. Si cela devait se reproduire le paiement en espèces pourrait être supprimé et serait conservé seul le paiement par carte bancaire.

Travaux de l'église

Les échafaudages de l'église viennent d'être retirés et annonce la fin des travaux de l'église ! Nous pouvons désormais admirer le magnifique travail des artisans qui ont redonné une nouvelle jeunesse à Notre-Dame de Cossé-en-Champagne. La crèche a pu être installée à temps pour Noël !

Date à retenir :

Le 13 avril prochain aura lieu l'**inauguration officielle de l'église**. Rendez-vous est donné à 11 heures à l'église et il s'en suivra un vin d'honneur. **Venez nombreux.**



Démographie

Nous adressons tous nos vœux de bonheur à :

Louna CULÉRIER, née 28 juin 2023, fille de Mélinda VINCENT et de Robin CULÉRIER.

Louise CHATELUS, née le 7 décembre 2023, fille de Sixtine et Manfred CHATELUS.

Léon JOYEAU, né le 11 décembre 2023, fils de Fanny HUCHON et de Jordan JOYEAU.

Nous avons eu le regret d'apprendre le décès de **Lucienne LESOURD**, le 20 septembre 2023.

Recensement militaire

Il se fait impérativement à l'âge de 16 ans, du jour anniversaire et dans un délai de 3 mois maximum.

Il déclenche la journée Défense et Citoyenneté, à la suite de laquelle le recensé reçoit l'attestation, document indispensable pour les inscriptions aux examens (BAC, CAP, Permis de Conduire ...) et à l'inscription d'office sur les listes électorales dès la majorité.

Le retard dans le recensement pénalise donc le jeune recensé.

L'intéressé ou l'un de ses parents se présente à la mairie de son domicile muni de sa carte nationale d'identité et du livret de famille des parents.

Le don de moelle osseuse

« Ce n'est pas si dur de sauver une vie »

Depuis le 01/01/2021, les conditions d'inscription sur le registre national des donneurs volontaires de moelle osseuse ont évoluées :

- avoir plus de 18 ans (sans changement) et moins de 36 ans à l'inscription (au lieu de 51 ans). Seules les nouvelles inscriptions sont concernées.

Les autres conditions restent inchangées : être en parfaite santé, répondre à un questionnaire de santé suivi d'une prise de sang ou d'un prélèvement salivaire.

En France, chaque année, il est nécessaire de recruter au moins 20 000 nouveaux donneurs volontaires ; les donneurs HOMMES avec profils diversifiés sont très recherchés.

- Pour se pré- inscrire : www.donmoelleosseuse.fr

Circuits de randonnée du Pays de Meslay-Grez

Retrouvez les itinéraires du Pays de Meslay-Grez à l'adresse internet suivante :

<http://www.paysmeslaygrez.fr/LE-PAYS-DE-MESLAY-GREZ/Decouvrir-le-Pays-de-Meslay-Grez/Promenades-et-randonnees>

séance découverte de cardio-attack puis renforcement musculaire « cuisses-abdos-fessiers ». La première séance est offerte. A très vite.

Anne-Laure, Paméla et Adèle.

Le mot des associations

Le comité des fêtes

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année.

Nous vous invitons déjà à bloquer deux dates :

- **Samedi 06 Avril** – Une soirée sera organisée avec repas et musique.
- **Dimanche 07 Juillet** – La Belle Journée avec marché des producteurs, bric-à-brac, restauration sur place...

Une soirée entrecôtes-frites sera aussi organisée fin juillet.

Nous tenons également à remercier les bénévoles qui nous aident lors des différentes manifestations.

Le comité des fêtes

L'Association des Parents d'Élèves

Bonjour à toutes et à tous. Le 9 Décembre dernier, L'APE a organisé la soirée de Noël. Cela a été un franc succès. Merci aux habitants de la commune et celles environnantes d'avoir répondu présents. Nous remercions aussi les personnes qui ne pouvaient être présentes et qui ont commandé à emporter. Un grand merci aux familles présentes et qui nous ont donné un coup de main dans la préparation de cette soirée. Nous organisons le 18 FÉVRIER prochain un LOTO à la salle des Fêtes de Cossé-en-Champagne.

Tous les membres APE souhaitent une très belle retraite à Marie-Jo Mesnil-Merpeux pour tout le travail effectué et sa réactivité. Bonne continuation.

Très Belles Fêtes de fin d'année à vous tous.

L'APE

Gym à Cossé

C'est une très belle fin d'année 2023 réalisée pour Gym à Cossé, au côté de Sébastien, notre coach sportif et des nombreux adhérents. Un grand merci aux sportives et sportifs qui nous ont renouvelé leur confiance, ainsi qu'aux nouveaux visages que nous sommes ravies d'accueillir. Nous vous souhaitons une très belle année 2024 et vous adressons nos vœux les plus chaleureux. Au plaisir de se retrouver le mercredi dès 20h20 pour une

L'association du Patrimoine à la recherche d'un vidéaste pour immortaliser le témoignage des anciens

Dans l'objectif de réaliser un film avec les témoignages des anciens de Cossé, l'association interviewe nos aînés autour de leurs souvenirs d'enfance. Nous recherchons une personne compétente en montage vidéo pour réaliser le documentaire. D'autres témoins attendent également d'être filmés ! Si vous avez un talent de réalisateur ou monteur vidéo, n'hésitez pas à nous contacter à cossepatrimoine@gmail.com



La nouille dans le bocage

Nous souhaitons annoncer la date du prochain Keudfest les 5 et 6 juillet.

Nous fêterons 10 ans du festival à Cossé à cette occasion !

Cédric Leroy président de la nouille dans le bocage